



DECLARATION DU SE UNSA
CAPD du 28 mai 2013

Monsieur le Directeur des services académiques,

La période du mouvement est toujours importante pour les enseignants, qu'ils y participent par choix ou par nécessité.

Elle devrait être pour eux l'occasion d'améliorer leurs conditions de travail, notamment en diminuant la durée de trajet.

Or nous déplorons que plus de 50% de nos collègues soient maintenus sur leur poste.

En outre, 25 collègues n'ont rien obtenu du tout, ni poste ni zone, quelle doit être leur démarche pour participer à la phase d'ajustements ?

A ce sujet le SEUNSA acte avec satisfaction votre décision d'utiliser à nouveau l'outil informatique qui permettra aux collègues de connaître les postes des zones et de postuler et de faire à nouveau des vœux précis afin d'être affectés selon leur barème. Cela nous semble être la meilleure garantie de clarté et d'équité.

La plupart des postes publiés en seconde phase de mouvement seront des postes fractionnés, composés, en particulier par les décharges de direction et les temps partiels, auxquels s'ajoutent les postes libérés par les exeat accordés.

La CAPD de ce jour traite des demandes d'ineat-exeat, selon quels critères seront ils accordés? Le SEUNSA souhaite que cette phase interdépartementale compense au mieux les résultats très insatisfaisants des permutations informatisées.

Le SEUNSA vous a fait part de ses interrogations concernant les temps partiels, et des demandes de temps partiels sur autorisation. Nous attendons que toutes soient accordées compte tenu que ces choix des collègues reflètent un souci d'organiser vie personnelle, familiale et professionnelle.

Combien de collègues ont-ils demandé les temps partiels à 80%? Seront-ils accordés ?

Cette avancée considérable en termes de déroulement de carrière et de conditions de travail fait suite aux recommandations de la note de service ministérielle 2013-038 du 13 mars 2013. Ces recommandations faisant suite aux multiples interventions du SEUNSA auprès du ministre. Interventions que nous déclinons depuis longtemps dans cette instance. Vous comprendrez que ce dossier nous tienne particulièrement à cœur. Cette proposition d'organisation du 80% génère beaucoup d'espoir chez les collègues. Il existe des possibilités d'organisation de service de ce temps partiel y compris sur les semaines de 4 jours.

Par ailleurs, le SEUNSA vous demande à nouveau de revoir les blocages que vous avez maintenus en CDEN. En effet le blocage de ces postes crée l'incertitude dans la constitution des équipes, dans l'organisation des classes, voire dans l'inscription des plus jeunes.

Nous demandons d'autre part que soit effective l'application du protocole de

direction. L'aide administrative a expiré dans le département et le SEUNSA demande avec insistance qu'elle renaisse au plus vite et que les moyens nécessaires soient donnés aux directeurs qui en ont besoin. La formation due aux directeurs reste insuffisante et le SEUNSA revendique que le temps et le contenu soient conformes aux besoins et aux droits.

En ce qui concerne l'accès à la hors classe, le ministre ouvre les discussions sur la convergence des taux de passage à la hors-classe des professeurs des écoles vers ceux de leurs collègues du second degré.

Actuellement de 2% du corps seulement, le ratio de hors-classe pour les PE est le plus bas de toute la Fonction publique et nettement inférieur au taux de 7% appliqué aux autres corps enseignants. C'est une revendication portée de longue date par le SE-Unsa qui milite depuis toujours pour la construction du corps unique.

En passant de 2 à 7%, l'accès à la hors-classe pourrait devenir une perspective de carrière pour tous avec un dernier échelon correspondant à un salaire mensuel net d'environ 2900€. Aujourd'hui, le trop faible ratio permet difficilement d'envisager de dépasser le 11^{ème} échelon de la classe normale, rémunéré 450€ de moins.

Alors que les différentes réformes des retraites ont fait baisser le taux de remplacement, l'accès de tous à la hors-classe constitue un enjeu essentiel aussi pour les pensions calculées sur l'indice détenu durant les 6 derniers mois.

Le SE Unsa s'engage activement dans ces négociations pour obtenir la remise à niveau du taux de passage à la hors-classe pour les PE dans les délais les plus courts possibles.

Les représentants du Se Unsa 71